

PV - Compte rendu de l'Assemblée Générale **Ordinaire du 26 mars 2022**

Ouverture de séance à 14h04

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Michel Maillard

Désignation d'un vérificateur au compte : Mme Anne Amaral

Accueil des participants dès 9h du matin au secrétariat du club pour régulariser les comptes et/ou souscrire à l'adhésion à l'association pour l'année 2021.

Dès 14h vérification contrôle des adhésions 2020 et 2021, contrôle des pouvoirs, émargements et remise des cartons de vote.

Début de l'assemblée générale à 15h.

Le bureau directeur de l'EPSBA, son président Murat YASAR, accueille les adhérents ainsi que l'expert comptable de la Compagnie Fiduciaire M. Laurent Carponsin. M. le président de la Ligue Nouvelle Aquitaine a été convié et est excusé et ne participera pas à l'assemblée générale. M. Yasar précise qu'il aurait aimé pouvoir exposer le travail de remise en ordre mené par la nouvelle équipe.

Le président M. Murat YASAR présente l'ordre du jour :

- **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Désignation d'un vérificateur aux comptes**
- **Rapport moral / Rapport d'activité - Vote**
- **Bilan financier - Vote**
- **Élection des membres du comité directeur**
- **Prévision / planning 2022**
- **Budget prévisionnel 2022 - Vote**
- **Augmentation de prix de la place avion et de la location de parachute - Débat et Vote**

1- Rapport moral :

Monsieur Le Président Murat Yasar explique le processus de récupération de l'affiliation FFP pour l'EPSBA depuis le 10 février 2022 ainsi que le renouvellement de l'inscription de celui-ci au sein des centres école agréés FFP à partir du 1er avril 2022. Sur la partie agrément école, petite différence avec l'agrément classique, la FFP a convenu avec le CTN de la FFP, d'accorder un agrément de 3 mois pendant lesquelles le CTN interviendra dans une mission de contrôle pour venir inspecter l'école, ses installations et l'encadrement technique.

Le président M. Yasar poursuit, en 2021, un changement de réglementation sur la coordination du largage quand il y a plusieurs structures sur la même plateforme nécessite la mise en place d'un protocole spécifique. Celui-ci n'a pas pu être appliqué notamment avec la crise sanitaire. Ce protocole de coordination complétera le protocole de largage déjà en place avec les instances de la Cobas. Le CTN en accord avec les 2 plateformes de parachutisme (EPSBA et Verticalair) et le gestionnaire de l'aérodrome (La Cobas) travaillent conjointement à la mise en place de ce protocole, son approbation par toutes les parties et son application effective. En marge de ce nouveau protocole, le CTN procédera à des visites inopinées pour observer les 2 structures avec l'application du nouveau protocole et recourir si nécessaire à son ajustement. Au terme de cette période d'observation et sous réserve d'approbation des instances de la FFP, l'agrément sera rétabli dans les conditions normales jusqu'à la fin de la saison. L'EPSBA est à nouveau un centre école. Applaudissement général de l'assemblée réunie.

En juillet 2020, après le changement de direction, il a été décidé d'abandonner le système historique easyDZ pour utiliser le système Afifly. L'ensemble des comptes ont donc été migré de l'ancien système vers le nouveau selon les engagements et les garanties annoncées par le comité auprès de la FFP et ainsi de ne plus autoriser les sauts à crédit, et assurer une tenue rigoureuse des comptes adhérents. Ce nouvel outil facilitera d'autant plus le contrôle des comptes et l'élaboration des bilans annuels de l'activité. Le cabinet comptable a approuvé cette nouvelle gestion dans l'attestation sur le bilan.

Le président rappelle que tous les adhérents signent et acceptent les termes du règlement intérieur et les membres du comité et du personnels signent et acceptent la Charte de bonne conduite.

Les décisions concernant le personnel salarié ou prestataires indépendants :

Le bureau a procédé à une rupture conventionnelle avec la secrétaire Cécilia Carugati au 23 novembre 2021. Cette dernière a travaillé pendant 2 mois et a été en arrêt maladie jusqu'au bout de son contrat de mi-septembre 2020 jusqu'à novembre 2021.

Redémarrage en centre EAPS le 4 septembre 2021 :

Le club a procédé au recrutement de M. Thomas Fricker en tant que Directeur Technique indépendant. Le comité a procédé à une modification au sein du comité avec la démission de Mme Charlotte Jambet qui a quitté le comité directeur en application de nos règles statutaires. Mme Charlotte Jambet a gardé une place de membre invité au sein du comité sans prendre part aux différents votes.

Le club a procédé au recrutement de M. Régis Jean en qualité de Directeur Technique Adjoint indépendant.

Mme Pauline Pauget a été recruté en tant que plieuse indépendante.

Le club a également eu recours ponctuellement à quelques intervenants extérieurs sur les postes de moniteurs tandem para-pro pour assurer la surcharge d'activité.

Pour la partie Pilotage :

Le club a majoritairement eu recours à M. Gonzague Du Réau, M. Clément Rhodes, M. Guillaume Blomme et M. Mathieu Garnier.

Clément étant le seul pilote bénévole de cette fin de saison 2021.

Dossier contentieux :

Le président M. Yasar rappelle qu'en 2020 l'EPSBA a eu à gérer un dossier contentieux concernant un adhérent, M. Travers qui avait essayé de faire supprimer l'AOT du club auprès de la COBAS en se faisant le porte parole de La Ligue dont il est membre également. Cet ancien adhérent du club a sollicité Le Président M. Yasar pour contredire le procès verbal de l'Assemblée Générale de la saison 2020 et a réclamé la rectification de celui-ci car il a jugé inexacte et mensonger les faits rapportés par M. Yasar. Ce courrier de réclamation a été adressé conjointement aux instances de La Ligue Nouvelle Aquitaine de Parachutisme et aux instances de la FFP puis à l'avocat de M. Travers. Une réponse circonstanciée a été faite par M. Yasar pour rétablir les faits, attester des éléments nouveaux qui sont venus éclairer ce litige et refuser de céder aux demandes de modification du procès verbal. A ce jour aucune réponse n'a été faite de la part des parties prenantes.

Concernant la plainte auprès du procureur de la république de Bordeaux, que le président M. Yasar avait été contraint de déposer pour le compte de l'EPSBA à la demande de la Ligue contre l'ancienne équipe, le comité directeur a considéré que cette tentative pour discipliner l'association, était en fait juste une manière de pousser d'avantage le club dans le contentieux et l'enlisement dans les formalités juridiques. Le comité a donc décidé d'annuler la plainte purement et simplement compte tenu des objectifs sous-jacents et intéressés de ses détracteurs.

Un dernier dossier litigieux hérité de l'équipe provisoire de 2020 concerne la prise en charge financière d'une qualification sur Pilatus qui a été octroyée à un pilote sans vérifier si celui-ci pourrait bénéficier de la couverture d'assurance selon les exigences de la police en vigueur sur notre aéronef. Le paiement de cette somme est intervenue après le changement de l'équipe dirigeante de l'association sans accord de celle-ci. Le second volet de ce dossier concerne le contrat d'assurance de l'avion qui exige un plafond minimum de 500 h au total dont un quota minimal obligatoire de 250 h sur type PC6. En contre-partie de cette prise en charge la convention établie avec l'intéressé prévoit sa mise à disposition en qualité de pilote bénévole pour 500 rotations dans le cadre de l'activité de largage au sein de notre structure. Nous avons sollicité notre assureur pour connaître les possibilités de couverture pour intégrer ce pilote. Malheureusement nous avons essuyé un refus de leur part. En conséquence le club n'a pas d'autre choix que de demander le remboursement de cette prise en charge en raison du caractère caduque des termes de la convention avec un pilote qui ne peut pas être couvert par la police d'assurance et des exigences de justifications sur l'utilisation des fonds de trésorerie de l'association. Le club est en contact avec cette personne qui doit être notifiée par courrier de la demande de remboursement.

Vote pour l'approbation du rapport moral :

Pour : 21

Contre : 0

S'abstient : 0

Le rapport moral est accepté

Bilan Financier :

Les comptes sont présentés et détaillés par monsieur M. Martin Illescas comptable à la Compagnie Fiduciaire.
(Cf annexe 1)

Vote pour l'approbation des comptes :

Pour : 21

Contre : 0

S'abstient : 0

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée Générale

Affectation du résultat dans les réserves

Pour : 21

Contre : 0

S'abstient : 0

Le résultat est affecté

Vote pour le Quitus :

Pour : 21

Contre :

S'abstient : 0

L'Assemblée Générale donne son quitus au bureau pour sa gestion

Présentation de l'étude de fiscalisation :

M. Martin Illescas présente l'étude de fiscalisation diligentée par le comité directeur pour analyser la faisabilité et les conséquences de la fiscalisation de l'association.

Principe : Une association loi 1901 n'est en principe pas soumise aux impôts commerciaux.

Exception : Si l'association exerce une activité lucrative, l'exonération peut être remise en cause.

Notion/critères d'activité lucrative au sens de l'administration fiscale :

1- Gestion intéressée ou non de l'association

2- Concurrence exercée par l'association avec des entreprises du secteurs lucratif

3- Exercice de l'activité dans des conditions similaires à celles des entreprises concurrencées ?

Application au cas :

L'activité sauts tandem/individuel de l'EPSBA pourrait être susceptible de répondre à la définition d'activité lucrative au sens de l'administration fiscale.

Dans la simulation avec les chiffres, se basant sur les comptes 2018 si l'EPSBA avait été fiscalisé, elle aurait dû payer 36 000€ d'impôts commerciaux. Pour garder la même trésorerie il aurait fallu augmenter les prix de certaines participations aux frais du club. Il aurait aussi fallu payer la taxe d'apprentissage, ainsi que la mise en place de la gestion pour collecter la TVA tous les mois.

En conclusion : Cette modification de la fiscalité représenterait un coût supplémentaire fiscal (TVA, IS,...) et social (T.A) , entrainerait également la mise en place d'un suivi quotidien de la

gestion administrative et des contraintes liées à ce mode de gestion. En conséquence l'idée de fiscalisation est donc mise en suspens au vu du coût induit par ce choix de gestion.

Rapport d'activité :

Le club a démarré son activité le 4 septembre en EAPS et une dizaine de week ends ont pu être effectués. Cette période a pu comptabiliser entre autres :

- 1350 sauts
- 109 tandems
- 11 935€ de remboursement tandem et compte saut adhérents

Durant cette courte période pour la fin de saison un Boogie « ArcaBack » a été organisé du 3 au 7 novembre et s'est très bien passé. L'idée étant de réhabiliter le club dans les esprits avant la fin de saison. Le résultat financier de cette opération était plutôt à l'équilibre. L'objectif d'envoyer un signal politique à l'extérieur qui démontre que malgré le retrait du club de la FFP et la crise interne rencontrée que cette nouvelle équipe déterminée à la tête du club a su se mobiliser en organisant un événement à une période la moins favorable et dans des délais très courts. Cette opération a permis au club de retrouver de la visibilité médiatique et valoriser ce regain d'intérêt à travers notamment des couvertures de l'événement par la presse locale et régionale dans le quotidien SUDOUEST, le magazine MIEUX VIVRE LE BASSIN, la radio PLAGE FM, la chaîne WEBTV locale du Bassin d'Arcachon TVBA et les réseaux sociaux.

Sur 2021 le club a encore eu recours à la mise à disposition de l'avion et celle-ci a généré une recette pour un montant de 39 731€.

Vote pour l'approbation du rapport d'activité :

Pour :21

Contre :0

S'abstient :0

Le rapport d'activité approuvé

Avion / Maintenance :

Charlotte Jambet qui dispose toujours de la délégation de pouvoir pour la gestion de notre aéronef prend la parole pour faire une synthèse sur la gestion de l'avion dont le camo est toujours confié à Icarius qui est également l'atelier en charge de la maintenance.

Activité sur 2021 :

L'avion a réalisé environ 130 heures et 464 atterrissages, sur la période de Mars à Décembre. Aucune panne particulière n'est à signaler.

Maintenance réalisée en 2021 :

- 3 visites sur Cahors en Mars, Juin et Novembre,
- la visite annuelle ainsi que la 100 heures en Août à Gap-Tallard
- un test batterie en Octobre sur Cahors .

Maintenance à réaliser sur 2022 :

- Un test batterie a été fait sur Cahors en Février.
- La visite annuelle sera faite entre le 9 et le 13 Mai à Gap-Tallard: le club privilégie Gap-Tallard comme atelier pour cette visite pour maximiser les chances du club de n'immobiliser l'avion que sur une seule semaine (2 semaines à prévoir sur Cahors sinon). Le devis prévisionnel est en cours de vérification.
- La Grande Visite des 7 ans sera à réaliser avant le 23 Octobre sans faute: en effet, cette visite a une tolérance de 6 mois à partir du 23 Mars 2022, dont le club va profiter. Le devis prévisionnel de 55 000€ est également en cours de vérification et sera discuté avec les équipes d'ICARIUS en temps voulu.

Optimisation de la maintenance pour les années à venir :

- Lors de la visite des 7 ans, le club va en profiter pour recalculer toutes les tâches à échéance annuelle ainsi que la visite annuelle sur l'hiver, pour éviter des immobilisations en pleine saison qui impactent l'activité.
- Notre atelier ICARIUS est en train de mettre en place un « programme de maintenance allégé »: le club va les rencontrer pour voir si l'avion pourrait en bénéficier et quels en seraient les avantages.
- Le test de la batterie est à réaliser tous les 4 mois ce qui est très contraignant au vu des pilotes que nous sollicitons pour l'organisation de ces convoyages. Le comité va se renseigner pour savoir ce qu'il pourrait faire pour éviter ce genre d'immobilisation, sans toutefois aucune certitude sur ce qui serait envisageable (aujourd'hui, rien ne permet d'éviter cette maintenance spécifique aux Pilatus PC6).

Budget prévisionnel :

Monsieur Julien Gautier, Trésorier de l'EPSBA présente le budget prévisionnel.

État des comptes et trésorerie disponible :

SOCIETE GENERALE

Avion : 202,90€

Courant : 4061,88€

Réserve : 149,32€

CMSO

CMSO : 708,05

CMSO Trésorier : 35 012,01€

(ANNEXE Budget prévisionnel)

Vote pour l'approbation du budget prévisionnel :

Pour : 21

Contre : 0

S'abstient : 0

Budget prévisionnel approuvé

Discussion et débat pour l'augmentation du tarif des sauts et la location des parachutes

La Secrétaire Générale Mme Camille de Gaye prend la parole et explique les différentes augmentations que l'EPSBA va devoir supporter cette saison, et expose une augmentation tarifaire concertée avec le comité directeur

Le prix du Tandem sans vidéo passerait de 275€ à 280€, (hors licence)

Le prix du saut solo de 27€ à 28€

et la location du parachute de 8€ à 9€

Le débat s'ouvre avec les adhérent et les différentes augmentations sont proposées au vote.

Vote pour l'approbation des nouveaux tarifs pratiqués par l'EPSBA :

Pour : 21

Contre : 0

S'abstient : 0

Les nouveaux tarifs sont adoptés

Dossier PGE :

Le président M. Yasar présente le PGE et explique le dispositif mis en place par le gouvernement pour le soutien aux entreprises en difficultés dans le cadre de la pandémie COVID 19. Le dossier est en cours auprès des deux établissements bancaires de l'EPSBA.

Le club est en attente des offres de la Société Générale et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le PGE était une ligne de crédit, l'EPSBA organisera une assemblée générale extraordinaire en avril ou mai 2022 pour soumettre cette offre aux votes des adhérents compte tenu des montants engagés qui exige l'approbation de ces derniers.

Planning 2022 :

L'ouverture du club se fera le 1^{er} avril. Le club à prévu des semaines PAC en Avril, Mai, Juillet et Août.

Animation Wing suit et Free fly du 22 au 26 juin.

Un Skill Camp avec le collectif Los Gringos est prévu du 14 au 17 Juillet

Un Boogie avec le collectif Babylon est prévu du 14 au 18 septembre.

Le boogie d'halloween est prévu du 25 au 29 octobre.

(Cf annex 2)

Recrutement de personnels salariés pour la saison 2022 :

Le président M. Yasar annonce le recrutement de Thomas Fricker qui est confirmé en tant que directeur technique salarié, le recrutement de Régis Jean en tant que directeur technique adjoint salarié, le recrutement de Guillaume Marmoud en tant que moniteur salarié, le

recrutement d'un plieur en recherche, en tant que salarié ou indépendant, et le recrutement de Olivier Donadieu en tant que secrétaire.

Les pilotes envisagés pour la saison 2022 :

Le chef pilote en 2022 sera Mickael Eymard

Le chef pilote qui prendra la relève sera Clément Rhodes

L'EPSBA pourra aussi faire appel à Hugo Lacabanne, Guillaume Blomme, Quentin Boudou et Américo Cruces. Ces derniers seront établies comme pilote temporaires, pilotes bénévoles ou pilote prestataires.

Règlement intérieur :

Le président M. Yasar explique qu'il n'y a pas de modification du règlement intérieur depuis son adoption à l'assemblée général du 26 juin 2021. L'assemblée générale soumet au vote le règlement intérieur comme prévu selon les nouvelles règles en vigueur.

Vote pour l'approbation du règlement intérieur :

Pour :21

Contre :0

S'abstient : 0

Le règlement intérieur est adopté.

Comité directeur :

1 membre sortant : Julien Gautier démissionne du poste de trésorier.

Les candidats ayant manifesté leur candidature pour le comité directeur de l'EPSBA sont :

Julien Gautier

Nicolas Alemany

17 votants à l'élection du comité directeur

Résultat du vote :

Julien Gautier : 17

Nicolas Alemany : 17

Sont élus membres du comité directeur :

Julien Gautier : 17

Nicolas Alemany : 17

Le nouveau comité directeur est constitué de :

Murat Yasar

Camille de Gaye

Aurélien Gautier

Sébastien Doyotte
Warren Zaia
Julien Gautier
Nicolas Alemany

Clôture de l'assemblée générale du 26 mars 2022 A 17H04

Murat YASAR
Président



Camille de GAYE
Secrétaire générale



Julien GAUTIER
Trésorier (sortant)

